

Pour permettre une harmonisation pédagogique, les tuteurs doivent avoir en commun :

- 1) **Les objectifs**
- 2) **La forme**
- 3) **Le contenu**
- 4) **L'élaboration d'une grille d'entretien**

1) Les objectifs : il s'agit

- d'évaluer
 - le projet professionnel personnalisé
 - la pertinence du cursus par rapport au projet professionnel (progression et absence de lacunes)
 - les lacunes ressenties et problèmes rencontrés (objectif curatif)
 - les lacunes méconnues (objectif préventif)
- d'obtenir la satisfaction du résident à la fin de l'entretien
 - En repérant les attentes
 - En tenant compte de la personnalité du résident (introverti, normal, extraverti)
 - En apportant des réponses

2) La forme :

- entretien libre : les risques sont :
 - les oublis
 - une évaluation insuffisante
- entretien structure semi-directif : il permet
 - une écoute
 - la reformulation
 - les questions
 - les propositions
 - le respect de la grille
 - une évaluation conjointe

- entretien structure semi-directif : ses limites sont :
 - un interrogatoire exclusif
 - la rigidité de l'entretien directif
 - l'évaluation stricte du tuteur
- lieu : le cabinet médical (lieu habituel d'exercice du tuteur) ou la faculté

3) Le contenu :

- durée :
 - suffisante (30 à 60 mn ?)
 - gestion du temps (pas 3 heures)
- discussion sur le vécu du stage actuel
- tracer le projet professionnel personnalisé et les espérances
- listing des problèmes (le rationnel) et/ou des angoisses (l'irrationnel) actuels et inquiétudes à venir
- informer des possibilités
- rassurer sur les modalités de l'exercice professionnel en médecine générale
- conseiller (stages hospitaliers, stage chez le praticien, stages optionnels, modules ...) dans une optique de progressivité et de complémentarité (pertinence du cursus et comblement des lacunes)
- expliquer le rôle du tuteur qui doit être le référent disponible qui solutionne, guide, conseille ou qui transmet les informations à la faculté (il ne sait pas tout, il est un recours, un médiateur, une personne-ressource, dont les compétences progresseront avec la durée de la fonction et la fréquence des séances de formation).